



S E R M O N

S U R L A

SECTION XXIII.

D U

C A T E C H I S M E.

Exposition du II. Commandement I. Partie.

CE souverain Legislatteur duquel nous vous exposons les Commandemens, *Mes Frères*, après avoir défini l'objet de nôtre adoration dans le *premier* article de sa Loi nous prescrit dans le *second* quelle en est la legitime manière. Pour le *premier* il nous ordonne de servir la seule Divinité; & pour le *second* il nous défend de la servir avec des images & des representations materielles. A la verité, si les hommes jouissoient encore de toute la lumière de leur entendement, après avoir établi le *premier commandement*, il ne seroit pas besoin d'ajouter ce *second*; car puis qu'il ne nous faut adorer

adorer qu'une Divinité infinie & incomprehensible, il est évident que c'est une fureur de vouloir peindre ce que nous adorons, nul esprit fini n'étant capable de concevoir la forme d'une Nature infinie. Mais l'aveuglement des hommes & la violence de leur mauvaise inclination a rendu cette ordonnance nécessaire; car dès le commencement ils se sont plu à représenter la Divinité, & cette erreur se fortifia & se répandit si promptement dans le genre humain, que dès que cette loi fut publiée en *Sina*, c'est-à-dire, huit cent ans seulement après le deluge, le monde étoit déjà presque plein d'idoles. Et cette passion est si forte dans les hommes qu'après les foudres de *Sinaï* & les lumières de *Sion*, vous voyez la plus grande partie des Chrétiens servir encore aujourd'hui le Seigneur avec des images de plate peinture & de relief de toutes sortes, bien que cet abus soit, & si évidemment contraire à la droite raison, & si expressément défendu par la Loi de Dieu, qu'il semble que l'une des deux suffisoit pour en détourner les hommes, quand mêmes la Loi n'en eût rien dit, la raison l'approuvant en tout & par-tout. Le Seigneur voyant donc selon son infinie Sagesse, combien

bien la voix de la raison est foible à cet égard, l'a voulu armer de l'autorité de ses Sacrées Loix; & après avoir établi sa Divinité il y ajouta incontinent cette *seconde* ordonnance, *Tu ne te feras aucune image taillée*, & ce qui s'ensuit, comme vous l'avez oui réciter à l'enfant.

Car bien que la passion de l'abus ait porté nos *Adversaires de Rome* à supprimer cet article en plusieurs de leurs Catechismes, comme en celui * de *Bellarmin* & autres, & mêmes dans les Commandemens traduits en rime Françoisé qu'ils font apprendre à leur peuple, si est-ce que l'erreur n'a point encore eu la hardiesse de nier que ce soient les paroles prononcées par la bouche du Seigneur, & gravées de sa main dans les Tables qu'il donna à Moïse, les Exemplaires de la Bible *Hebraïque, Grecque & Latine* nous les representans tous conformément dans le 20. de l'*Exode* & dans le 5. du *Deuteronomie*, nos *Adversaires* prétendent seulement qu'elles ne font pas un Commandement à part, mais qu'elles font une partie & dépendance du *premier*, contre l'autorité des *Juifs* & des anciens *Chrétiens* qui

tous

* *Catechism. Jesuit. Catech. Bellarm. Vn seul Dieu tu adoreras.*

tous unanimément prennent ces paroles pour le *Second Commandement* de la Loi, sans que l'on puisse produire aucun *Pere* qui en ait eu une autre opinion, avant le tems de *S. Augustin*, qui changea le premier cet ordre, & rangea ces mots sous le *Premier Commandement*, afin qu'il ne se trouvât dans la *Première Table* que trois articles seulement, estimant que ce nombre y étoit nécessaire, afin qu'il répondît exactement aux trois Personnes de la *Trinité*; fantaisie si vaine, qu'à peine croirois-je qu'elle eût pû avoir lieu en l'esprit d'un si *Grand homme*, si je ne savois que lui & plusieurs autres *Pères* ont souvent bâti sur des fondemens aussi foibles.

Mais outre l'autorité des autres plus anciens que *S. Augustin*, la raison est évidemment contre nos *Adversaires*; car c'est une chose claire par l'Écriture, & confessée par tous les *Chrétiens*, que la Loi de Dieu consiste en *dix Commandemens*, c'est pour ce sujet qu'elle est appelée le *Decalogue*, c'est-à-dire, les *dix Paroles*; Or si vous ne contez celles-ci pour le *Second Commandement*, il n'en restera plus que *neuf*; car la division qu'ils ont faite de l'article qui défend la *convoitise*, le déchirant en deux comman-

demens, est si impertinente, & si contraire, tant à la raison qu'à l'Écriture, comme nous le montrerons en son lieu, qu'il est étonnant que des gens Doctes ayent osé, ou la mettre en avant, ou la suivre.

Mais il n'est pas nécessaire de nous arrêter beaucoup sur ce Point; car & ceux qui rangent ces paroles avec le *premier Commandement*, & ceux qui en font le *second*, confessent tous qu'elles sont de Dieu, & qu'elles obligent les fidèles à l'observation de ce qu'elles ordonnent, ce qui nous suffit, pour convaincre l'extrême abus de nos *Adversaires*, & justifier nôtre *Doctrine* en ce Point; & ensuite nôtre separation d'avec des gens qui nous veulent contraindre à faire ce que nôtre Dieu défend si expressément, & sous de si rigoureuses peines. Venons donc au fonds & au plus important de cette dispute; Et pour y proceder avec ordre, voyons *premièrement*, quel est le vrai sens de ces Paroles du Seigneur, Puis nous représenterons l'abus de nos *Adversaires* & le réfuterons. *En troisième lieu* nous montrerons brièvement quelle a été la créance & la pratique des *premiers Chrétiens* sur le fait des *Images*, & comment l'abus s'y est glissé peu à peu, les mettant *premièrement*
dans

dans les Temples, & puis enfin les y servant & adorant.

Quant au précepte-même du Seigneur, il est si clair, qu'il semble avoir été écrit avec les rayons du Soleil. *Tu ne te feras, (dit-il) aucune image taillée ni ressemblance aucune des choses qui sont là-haut dans les Cieux, ni ici-bas en la terre, ni aux eaux dessous la terre. Tu ne te prosternerás point devant elles & ne les serviras point.* Que se peut-il dire de plus net, de plus distinct, de plus exprès, & enfin de plus fort contre l'erreur de nos *Adversaires*, qui ont rempli leurs Temples, leurs maisons & leurs rues-mêmes de toutes sortes d'*images* par lesquelles ils représentent, à ce qu'ils disent, le *Créateur* & diverses créatures célestes & terrestres, les servant & se prosternant devant elles, & mettant en leur culte une partie de leur Religion ?

C'est une chose déplorable de voir les efforts qu'ils font pour se garantir de ce coup de foudre, aimans mieux forcer & tordre les paroles Dieu avec une longue & inutile peine, que de lui donner gloire, en reconnoissant leur abus.

Premièrement donc ils alléguent, que Dieu ne défend pas toutes sortes d'*images*,

mais les *Idoles* seulement, c'est-à-dire, (comme ils l'expliquent) les *representations* de choses fausses & vaines, & qui n'ont aucune réelle subsistance en la nature, telles qu'étoient autrefois les *effigies des Dieux des Payens*, & nous font un grand procez sur cet article, nous accusant d'avoir falsifié le *Texte sacré*, en tournant *Image taillée*, ce qu'il falloit traduire *Idole*. Mais s'il y eut jamais accusation injuste, fausse & calomnieuse, c'est celle-ci, *Frères Bien-aimez*; Car le mot *Hebreu* signifie précisément *image taillée*, comme il paroît, & par son origine venant d'un verbe qui signifie *tailler* ou *graver*, & par l'autorité & le consentement de la plus-part des *Interprètes Hebreux, Grecs & Latins*; car les deux *Paraphrases Caldaïques* dont l'une est si ancienne, que l'on tient qu'elle a été composée avant la venuë de *Jesus-Christ* au monde, le traduisent *image* en ce lieu, & après elles tous les *Hebreux* l'entendent ainsi; l'*Arabe* l'expose en la même manière; trois anciens *Interprètes Grecs* le tournent *une image taillée*, & les plus *Doctes Interprètes* modernes de l'Eglise Romaine, comme *Pagnin & Arias*, & enfin leur propre *Version Latine*, celle qu'ils attribuent à *S. Hierôme*, celle que le *Concile de Trente*

Trente a canonisée. Il n'y a que la Version que l'on nomme communément *des Septante*, qui ait ici exprimé ce mot par celui d'*idole*.

Mais il faut remarquer qu'en divers autres lieux de la Bible où se trouve le même mot ici employé par le S. Esprit, cette même Version le traduit souvent *image taillée*, même jusques à quarante fois de conte fait, & sur-tout au 5. du Deuteronomie, où exposant le même Commandement qui y est répété, comme vous savez, elle traduit *image taillée* cela-même qu'elle avoit nommé *Idole* au 20. de l'Exode, signe évident qu'elle entend une seule & même chose par ces deux mots *image taillée*, & *idole*; Comme en effet, à considérer le tout au fond, je n'y voi autre différence, sinon que le mot d'*idole* est plus général, signifiant toute sorte d'images; Au-lieu que celui d'*image taillée* est plus rétreint, signifiant seulement *une certaine sorte d'images*, celles qui sont *taillées* ou *gravées en bois* ou *en pierre*, & non celles qui *sont tirées avec des couleurs*. Car quant à cette différence qu'y mettent les *Adversaires*, qu'*idole* soit proprement la représentation d'*une chose non subsistante*, c'est un songe qui n'a d'autre fondement que leur pas-

tion, le mot d'*Idole*, selon la raison de son origine & l'usage des anciens Ecrivains Grecs, signifiant generalement toute forme tirée & representée en quelque matière que ce soit, & de quelque chose que ce soit, comme il est aisé de le verifiser à ceux qui ont quelque conoissance des Auteurs de la Langue Grecque.

Je confesse à la verité, que le mot d'*Idole* est odieux entre les Auteurs Ecclesiastiques, & qu'il y a long-tems qu'il ne se prend presque plus qu'en mauvaise part, & que l'on peut dire, à cet égard, qu'il y a de la difference entre *image* & *idole*, le mot d'*idole* signifiant seulement une *image* à laquelle on rend quelque service Religieux; de façon que cette difference est plutôt en l'usage qu'en la chose, toute *image* devenant *idole*, quand les hommes, par erreur, lui adressent une veneration illicite; comme par exemple, le *Serpent d'airain*, de simple *image* qu'il étoit, devint une *idole* en ce sens, quand les *Israélites* commencèrent à le servir.

Mais c'est à regret que nous disputons des *mots* qu'il vaut mieux que nous laissons éproucher aux *Grammairiens* dans le loisir de leurs Ecoles; Certes sans l'injustice de nos

Adver-

Adversaires, il ne seroit pas necessaire de contester de ce terme; car, posé que tous les *Hebreux Anciens & Modernes*, que la plu-part des *Grecs & même les Septante & l'Interpréte Latin & l'Arabe*, & plusieurs autres personnages estimez très-savans à Rome-même, posé, dis-je, que tous ces Auteurs-là se soient trompez, en prenant ce mot pour une *image taillée*, & que son vrai sens soit de signifier la representation d'une chose fausse & non subsistante, comme prétendent ces nouveaux Docteurs, qu'auront-ils gagné à cela? qu'auront-ils fait, sinon de differer, tant soit peu, & non d'éviter entièrement leur condannation? Car le *Legislateur*, après avoir dit, *Tu ne te feras point d'image taillée*, n'ajoute-t-il pas incontinent, *ni ressemblance aucune des choses qui sont là-haut aux Cieux, ni ici-bas en la terre, ni aux eaux dessous la terre?* défendant expressément les *images* de toutes les choses celestes & terrestres, & non par consequent les seules *idoles*, au sens qu'ils prennent ce mot, pour une representation de ce qui n'est point? Il faut donc conclurre que Dieu défend generalement en cet article toute *image*, quelle qu'elle puisse être, soit de choses fausses & imaginaires, soit de choses

vraies & réellement subsistantes en la nature, & les plus fameux * Ecrivains d'entre nos *Adversaires* - mêmes le reconnoissent ainsi.

Je viens donc à la *seconde partie* du Commandement, *Tu ne te prosternerás point devant elles*, c'est-à dire, devant les *images* ou ressemblances, & *tu ne les servirás point*, dit le Seigneur.

C'est ici la forme, & comme l'ame de cette Ordonnance; car nous sommes tous d'accord que le Seigneur ne défend pas simplement & absolument de faire des *images*, autrement il faudroit abolir la *Peinture* & la *Sculpture*, & tous les autres *Arts* qui représentent les choses naturelles, en quelque tems que ce soit, contre l'intention de Dieu qui en a donné l'industrie aux hommes, & l'opinion & l'usage des plus sages peuples & des plus excellens Personages du monde & de l'Eglise; Mais Dieu défend les *images* que l'on emploie en la Religion, pour leur rendre quelque veneration & service, comme si c'étoient, ou des Divinitez, ou du moins des organes & des moyens par lesquels la Divinité reçoive l'hommage & le

* *Gabr. Vasquez in 3. tom. disput. 104. c. 6. ut in Act. 17. vers. 29. Baron, A. C. 31. 9. 74.*

le service de l'homme, ou par lesquels elle lui communique sa grace & ses faveurs, Cela paroît par les mots du Législateur, *Tu ne te feras, dit-il, aucune image. Tu ne te prosternerás point devant elles & ne les serviras point*; Liaison qui montre clairement, que Dieu ne condamne l'*image*, qu'entant que l'on s'en sert en la Religion, que l'on se met à genoux devant elle, & que l'on lui rend quelque service.

D'où vous voyez, pour vous le dire en passant, combien est mal fondé le scrupule de ceux qui rejettent tout usage des *images*, & reprovent entièrement la *Peinture* & tous les métiers semblables. Nous confessons, quant à nous, qu'il est permis de représenter les choses naturelles, les hommes & les animaux, les creatures animées & inanimées, soit avec le *pinceau*, soit avec le *ciseau* & le *burin*, & en semblables manières; soit en *petit*, soit en *grand volume*, & nous estimons que l'on s'en peut utilement servir, sans offenser Dieu, pour la recreation des sens, pour l'ornement des maisons, pour la memoire des personnes ou des choses passées, & mêmes pour l'instruction de nos esprits, comme pour mieux apprendre la situation des lieux, la distinction

tion des parties du monde, les mouvemens des astres, la forme & la figure des simples, & mille autres choses semblables. Seulement désirerions nous que les Maîtres de ces métiers retinssent leur industrie dans les bornes de la vérité & de l'honnêteté, & que les hommes fussent, & plus modérez, soit pour la quantité, soit pour la qualité de cette sorte d'ouvrages, & plus respectueux pour leurs yeux, & pour leur propre dignité; Car la licence en est venue à un tel point que les chambres & les cabinets des hommes & des femmes, non du siècle seulement, mais mêmes de l'Eglise, sont aujourdui pleins de *peintures* que l'on ne voioit autrefois que dans les maisons infames, tant est grande la corruption, & si je l'ose dire, l'impudence de nos mœurs!

Mais pour revenir à nôtre sujet, je dis que le Seigneur nous défend en ce lieu, non de regarder des *images*, par divertissement, pour y admirer l'artifice du *peintre*, & y récréer nos yeux, ou pour y apprendre la forme d'une personne ou d'une chose inconnue, ou nous rappeler l'idée d'une absence, mais bien de les adorer & servir, de nous prosterner devant elles, & de leur rendre aucun des services, par lesquels les
hom-

hommes ont accoutumé de témoigner leur religion & devotion envers la divinité, à quelque intention & sous quelque prétexte que cela se fasse.

Les paroles de la Loi sont expresses & formelles, dont la première *Tu ne te prosternerás point*, signifie le geste & l'action extérieure de l'adoration, qui est un hommage dû à la seule Divinité, & la seconde *Tu ne les servirás point*, signifie en général tous les actes de la Religion que les hommes exercent à l'honneur de ce qu'ils estiment Divin, comme le Sacrifice, la Prière, l'Invocation & l'action de graces, l'Encensement, & l'offrande religieuse de quelque chose que ce soit; la Dédicace d'un Temple, d'un Autel, d'un Sacrificateur, la Visitation dévote du lieu qui lui est consacré & autres semblables.

Mais nos Adversaires, qui voient leur confusion en ce sens, le resserrent le plus qu'ils peuvent, afin de mettre leur erreur à couvert, & confessans avec nous, que cet article de la Loi défend l'Idolatrie, c'est-à-dire, le service d'une idole, ils ajoutent, pour expliquer ce qu'ils entendent, que deux conditions sont requises pour rendre un homme véritablement idolatre; L'une, que

que le service qu'il rend à l'*image*, & en un mot, à la *creature*, soit un honneur divin, c'est-à-dire, tel qu'il ne convienne qu'à Dieu seul; L'*autre*, que cet honneur divin qu'il lui rend, il le lui rende comme à un Dieu, & précisément en la qualité de Dieu, croiant que l'objet auquel il les rend, est Dieu, & ayant sur-tout intention de témoigner, par cet acte-là, qu'il le tient pour un Dieu; de sorte qu'à leur conte, si l'honneur que l'homme rend à une *image* est tel qu'il puisse quelquefois être légitimement déferé à une creature, ou si n'appartenant qu'à Dieu seul, l'homme néanmoins qui le déferé à l'*image*, ne le lui déferé pas comme à Dieu, mais comme à une représentation, à un symbole, ou à une créature de Dieu; en ces deux cas un tel service ne sera point *idolatrie*, s'ils expriment obscurément leur Doctrine, imputez-le à l'erreur, l'enfant de ténèbres qui hait la lumière, & se cache dans l'obscurité.

Quant à nous, pour ne pas disputer des *mots*, nous laisserons là la définition qu'ils donnent à l'*Idolatrie*, nous contentans de dire, que si elle est bonne & valable, à peine les *Paiens*-mêmes rendirent-ils jamais à leurs *Idoles* aucun service qui puisse être
veri-

véritablement appelé *Idolatrie*. Mais quoi qu'il en soit, il me suffit que le Souverain défende clairement d'adorer & de servir la ressemblance d'aucune chose céleste ou terrestre, & de se prosterner devant elle. Il ne dit pas, *Ne la tenez point pour un Dieu, mais, ne la servez point*, il ne dit pas, *si vous lui rendez quelque service ne le lui rendez pas comme à un Dieu*, mais purement & simplement; *Ne lui rendez aucun service*. S'il se trouve donc un homme qui se prosterne devant la ressemblance de quelque chose, qui lui adresse ses prières, qui lui offre ou un cierge ou de l'encens, qui lui rende en un mot, quelque honneur, quelque service religieux, je ne dispute point s'il est *idolâtre* ou non, ni si son action peut & doit être appelée *Idolatrie*, je vous abandonne ces mots pour en faire ce que bon vous semblera, & ne les donner qu'à ceux qu'il vous plaira, mais une chose dis-je, & soutiens-je fermement, qu'un tel homme a violé le *commandement* de Dieu, qu'il a offensé sa Majesté, & irrité sa jalousie quel que soit le nom de ce crime, *idolatrie* ou non, il n'importe, il est toujours vrai qu'il en est évidemment coupable, puis qu'il a fait ce que défend le *Legislateur*.

Que

Que s'il étoit permis aux hommes de gloser ainsi les *Commandemens* du Souverain, & de défendre ou excuser les transgressions de ses Loix, par les intentions de ceux qui les ont violées, il n'y auroit plus de vrais crimes. Le rebelle allegueroit qu'il n'auroit pas rendu service à l'ennemi de son Prince comme à son Souverain, & la femme, qu'elle auroit fait part de son lit à un adultère, non comme à un mari, ni en qualité de mari, & l'homme excuseroit ses infidelitez, en la même manière.

Mais, pour ne point sortir de nôtre cause, si Dieu dans ce *Commandement* ne condanne que ceux qui croyent que l'*image* qu'ils servent est véritablement un *Dieu*; & non ceux qui la considerans comme un *Symbole* & une representation de la *Divinité*, l'honorent en cette qualité; Pourquoi se plaint-il donc de tous les *Payens* indistinctement? Pourquoi les traite-t-il par-tout en *Idolâtres*? Pourquoi les menace-t-il des peines portées dans cette Loi? Car ils étoient trop polis pour croire, que ces muettes & insensibles effigies, devant lesquelles ils exerçoient leur Religion, fussent véritablement des Natures Divines. *Nous ado-*
rons,

rons, ^a (disoient-ils eux-mêmes) *les images visibles, à l'honneur de Dieu invisible. Ce sont des livres que nous proposons à nos peuples pour les instruire en la Religion; des Symboles de la Divinité, & non la Divinité-même. Où est l'homme, s'il n'est entièrement insensé, qui les tiennent pour des Dieux? C'étoit leur langage, comme nous l'apprennent les Anciens Pères.*

Mais si telle est encore l'intention de Dieu en ce Commandement, pourquoi se courrouce-t-il si fort contre les *Israélites*, quand ils servent le *Veau d'or* au desert? Pourquoi les veut-il consumer? Car certes ils n'étoient pas si stupides que de croire, que cet or qu'ils avoient vû fondre, fût un Dieu, il est clair, par leurs paroles, qu'ils le confideroient comme un Symbole visible de ce même Eternel qui leur avoit donné la Loi, & l'honoroient en cette qualité; car *Aaron* publiant la fête qu'ils vouloient célébrer à l'honneur de cette Image; ^b *Demain* (leur dit-il) *il y aura fête solennelle à l'Eternel, & ce sont ici tes Dieux, ô Israël, que t'ont fait monter hors du país d'Egypte.*

Le

^a *Clém. Recogn. S. Athan. contra Gent. Arnob. lib. 6; Celsus apud Origen. l. 7. p. 384.*

^b *Exod. 32. 4. 5.*

Le langage de la Mère de *Mica* dans le livre des *Juges* nous montre clairement que l'intention d'elle & des autres idolâtres en Israël étoit la même, * *J'avois* (dit-elle) *entièrement dédié cet argent à l'Eternel pour en faire une image taillée & une de fonte. Comment dédié à l'Eternel ?* Cette image lui étoit consacrée & étoit servie, non comme étant Dieu elle-même, mais bien comme étant un Symbole de Dieu; En effet *Mica* prit un *Levite* qui étoit d'une Tribu particulièrement affectée au service de l'Eternel, pour être le Sacrificateur de cette *Image*, & il ne faut pas douter que depuis, les dix Tribus n'adressassent à ce même Eternel le culte & les dévotions qu'ils rendoient en *Bethel* aux deux *images de fonte* qu'ils y servoient; Et néanmoins Dieu ne laisse pas de rejeter tout leur service, comme abominable.

De plus, s'il est permis de se prosterner devant une *Image*, pourvu qu'on ne la considère pas comme un Dieu, & qu'on lui rende cet honneur comme à une créature seulement, & non comme à une Divinité, pourquoi est-ce que le Seigneur, durant la confusion du Règne d'*Achab* ne conte

pour

* *Juges* 17. 3. 11.

pour siens * que ceux qui n'avoient point fléchi le genou devant l'effigie de Bahal? car il ne faut pas douter, que dans ce grand Peuple il n'y en eût un grand nombre qui ne tenoient nullement pour Dieu, l'objet devant lequel ils s'agenouilloient, & qui ne le servoient nullement en qualité de Dieu. Et pourquoi est-ce encore que les trois enfans refusèrent si constamment en *Babylone* de se prosterner devant l'*image de Nabucodonozor*, pour ne pas violer ce Commandement, s'il ne nous demande autre chose, sinon que nous ne servions aucune *image* en qualité de Dieu? Ne pouvoient-ils pas lui déferer cet honneur, comme à la représentation de leur Prince & Bienfaiteur, & mettre ainsi leur vie à couvert? Mais ils savoient bien qu'ils avoient à faire à un Dieu qui agit avec nous simplement & de bonne foi, voulant être servi, selon ses commandemens, & non selon nos glofes & intentions.

Enfin les Chrétiens qui fléchirent autrefois sous la persécution, comme le *Pape Marcellin*, par exemple, & autres semblables, qui par la crainte de la mort sacrifioient ou ençensoient aux *Idoles*, ceux-là

Tom. II.

M

* 1. Rois 19. 18. Rom. 1.

dis-je, n'auroient pas commis d'*idolatrie* n^e peché contre ce *Commandement*, si pour être *idolatre* il faut croire que ce que l'on sert est *Dieu*, & le considérer sous cette qualité, en le servant; Puis donc que les *Ecritures* nous-témoignent, & que toute l'*Eglise* confesse que *Dieu* a condamné & traité comme *Transgresseurs* de ce *Commandement*, les *Payens*, les *Israélites* & les *Chrétiens* qui ont rendu quelque service à des *images*, quoi qu'ils ne les tinssent point pour *Dieux*, ni ne les servissent en cette qualité, il faut conclurre, que le sens de cet *Article* de la *Loi* est purement & simplement, que nous ne rendions aucune vénération, aucun service, ni honneur de religion à nulle image, & que tous ceux qui en usent autrement sont coupables d'avoir servi & adoré la créature, soit qu'ils croient que l'*image* servie soit vraiment un *Dieu*, ou qu'ils ne le croient pas; soit qu'en lui adressant leur service, ils la considèrent en qualité de *Dieu*, soit qu'ils ne la considèrent pas en cette qualité; mais en quelque autre, comme en la qualité d'un *Symbole* ou d'un memorial de *Dieu*. De là chacun peut voir, de soi-même, que ceux de la *Communion* de *Rome* violent ouvertement

ment cette Sacrée Ordonnance par tant d'images qu'ils ont de Dieu & des Saints trépassés qu'ils peignent, qu'ils érigent & conservent par-tout, avec une devotion sans égale.

Je sai bien que ceux du Commun répondent ordinairement, qu'ils les tiennent, non pour les adorer & servir, qui est précisément ce que Dieu défend, mais pour instruire les Idiots & être comme les livres des Ignorans, où ils apprennent quelles ont été les principales personnes & actions qui sont intervenues pour nôtre salut. Mais ceux qui en parlent ainsi n'entendent pas les mystères de la foi de Rome; car le second ^a Concile de Nicée qu'elle suit & tient pour Universel condamne expressément ceux qui disent qu'il ne faut avoir de peintures que pour la memoire des choses seulement; Et le ^b Concile de Trente ordonne expressément qu'on leur rende honneur & veneration, & approuve que l'on se découvre la tête, & que l'on se mette à genoux devant elles, & leur pratique montre assez cela-même; Car s'ils ne s'en servoient que pour l'instruction des ignorans, ils ne

M 2

^a AB. 6. p. 659. ^b Concil. Trident. Sess. 25. Decreto de Invocatione &c.

les consacreroient pas avec certaines Cérémonies, demandans même à Dieu, en consacrant celle de Jean Baptiste, ^a qu'il fasse que tous ceux qui la regarderont avec reverence, & feront leurs prières devant elle, soient exaucez, quelle que soit la nécessité pour laquelle ils prieront; ^b Que cette image soit un saint éloignement des Demons, l'attrait des Anges, la protection des fidèles. Autrement ils ne croiroient pas que par telles consecrations elles acquièrent une certaine vertu spirituelle, qui les rend propres au service de Dieu; de sorte que les hommes en reçoivent une certaine devotion; & ne se figureroient pas ^c que l'image est conjointe avec son Exemplaire, & lui sert comme de vêtement, quand on la vénère; ils ne se prosterneroient pas devant elles, ni ne les habilleroient pas superbement à certains jours, ni ne leur offriroient des cierges, ni ne les promeneroient en processions, ni ne feroient de grans voyages, pour aller en pelerinage aux lieux où elles sont consacrées; choses que nul homme de sens rassis ne pratiqua jamais, à l'égard d'un globe dont il se sert pour apprendre l'Astrologie ou la Geographie, ou de quel-
que

^a In Pontific. ^b Thom. 3. p. 9. 85. art. 3.

^c Bell. de Imag. l. 2. c. 23.

que autre peinture qu'il regarde simplement pour son instruction, ou pour se ressouvenir de quelque objet.

Mais ils confessent & mêmes ils dogmatifient clairement eux-mêmes, * que l'image doit être honorée & servie, non *improprement*, mais *proprement* d'une même espèce d'honneur que son Exemple; celle de Dieu & de Christ, de cette sorte d'adoration qu'ils appellent *latric*, celle des saints, de *dulie*; Qui peut nier, après cela, qu'ils ne fassent ce que Dieu défend si sévèrement en ce lieu?

Ils disent seulement, pour déguiser en quelque façon l'abus, que l'adoration qu'ils rendent aux *images* est *analogique & réducti-ve*, non *absolue & directe*; C'est leur ordinaire de jeter ainsi en l'air quelque distinction frivole & inexplicable, comme un peu de poussière pour éblouir les yeux des simples; Ainsi quand ils assujettissent à leur *Pape* le temporel-même des Rois; si vous les battez des passages qui montrent que l'office du *Pape* est purement *Spirituel*, ils répondent, qu'aussi n'a-t-il droit & autorité sur le Temporel des Rois *qu'indirectement*, & non *directement*, *réductivement*

M 3

* Bell. l. 2. de Imag. c. 21.

& non *absolument*. Mais qu'importe d'où lui vienne cette puissance, & en vertu de quoi il l'a, puis que s'il l'a, de quelque droit qu'il l'ait, il est certain qu'il a une puissance temporelle, ce qui n'est pas de la charge qu'il prend de *Successeur* de *S. Pierre*? Ici tout de même, si l'image est servie, si elle est adorée, de quoi guerit-il de dire qu'elle l'est *reductivement* & non *absolument*, *analogiquement* & non *directement*? Car quoi qu'il en soit, il est constant que c'est lui donner ce que Dieu ne veut pas que nous lui donnions.

Ajoutez à cela, que si on donne lieu à ces fantaisies, il faudra excuser le service que le *Payen* rendoit aux *images* de ses Dieux, puis qu'il ne le leur rendoit qu'à cause de leur *Exemplaire*, & l'adoration que l'*Israélite* rendoit au *Veau d'or*, puis qu'il ne la lui rendoit qu'à cause de Dieu dont il le croyoit le *Symbol*. En conscience un Prince prendroit-il quelque l'un de ces *Distinctions* en payement, si un sujet qui auroit rendu à un de ses Lieutenans l'hommage dû au seul Souverain alleguoit qu'il l'a fait, non *directement*, mais *reductivement* & *analogiquement*? Cela n'est bon que pour tromper ceux qui prennent plaisir à être trompez ;
Et

Et quand cette distinction vaudroit quelque chose au fonds, toujours seroit-elle inutile en ce sujet, puis qu'une infinité de gens qui n'en ont jamais ouï parler, & qui ne sont pas capables de l'entendre, servent & adorent tous les jours les *images* de bonne foi, & de tout leur cœur, sans y penetrer plus avant. Ainsi, par l'autorité de ces Docteurs le peuple Chrétien viole, tous les jours, tranquillement & sans aucun remors de conscience, l'un des plus terribles & des plus sacrez Commandemens de son Dieu, & mêmes, ô douleur : il en fait sa sainteté & sa devotion; & au lieu qu'il faudroit plutôt souffrir mille morts que de transgresser cette Divine Loi, une seule fois, endormi par le charme de deux ou trois petits mots d'une *adoration reductive & analogique*, il se glorifie de faire ce qu'elle défend.

Mais ce qui les rend encore plus inexcusables, c'est qu'outre l'autorité de cette Ordonnance celeste, souveraine en toute sorte, & contre laquelle l'homme ne doit rien écouter, la raison combat elle-même leur erreur, avec des armes si puissantes, que le S. Esprit n'a point dédaigné de s'en servir en mille lieux de l'Ecriture, où il fulmine contre cette espèce d'abus; Car la

raison nous apprend que l'honneur & le service n'est dû qu'à des Sujets excellens; Or qu'est ce que des *images* muettes & insensibles peuvent avoir en elles d'assez excellent pour obliger l'homme, créature raisonnable, l'*image* de Dieu & la gloire de l'Univers, à se courber devant elles, & leur rendre un service Religieux, celui-là-même qu'il rend & qu'il doit à son Créateur?

Quelque forte que soit l'accoutumance & la puissance de l'erreur, -si est-ce que le sens commun nous doit faire penser (dit ^a Origene) *que Dieu n'est nullement une matière corruptible, & qu'il n'est point honoré par la forme que lui donnent les hommes en ces étoffes inanimées, comme si c'étoient ses images ou ses symboles; Car qu'est-ce que telles effigies ont de commun avec la Divinité? elles n'ont pas même ^b les sens dont la nature a avantaagé les moindres animaux, & ces mêmes organes que l'artifice de l'ouvrier leur en a donnez nous aident a découvrir leur insensibilité, elles les ont sans les avoir, puisque les ayans, elles n'en ont pas l'action; Et c'est ce que le Prophete nous represente dans le Psaume 115. & 135. Elles ont une bouche, & ne parlent point, des yeux*

^a *Contra Cels. l. 3.* ^b *Asban. contr. Gent.*

yeux & ne voyent point, des oreilles & n'entendent point, un nez & ne flairent point, des mains & ne touchent point, des piez & ne marchent point, & ne rendent nul son de leur gosier. Elles sont donc, dit ^a Theodoret au dessous, non seulement des hommes qui les ont faites, mais mêmes des moindres animaux, des mouches & des moucherons qui ont une très-vive force dans les sièges de leurs sens. Le Prophète Esaïe combien est-il long & véhément en ces reproches, s'étonnant (comme en vérité c'est une chose infiniment étrange & surprenante) que l'homme se prosterne devant l'ouvrage de ses mains, & ^b qu'il adresse ses prières à une chose qu'il a vû croître dans son bois, qu'il a vû tomber aux coups de sa coignée, dont il a brûlé la moitié dans son foier, & qui doit à la règle & au compas, & au pinceau & aux couleurs d'un ouvrier mortel, l'avantage qu'elle a au-dessus de ce que le feu a consumé; ^c Jeremie propose les mêmes considerations, ^d Barné & ^e l'Auteur de la Sapience que Rome a reçus dans le Canon de ses Ecritures les décrivent ainsi au long. Il n'est pas jusques aux araignées, aux rats

&c

^a Theodoret in Ps. 115. ^b Es. 40. 44. 9. & seq. jusqu'à au 23.
^c Jerem. 10. 3. ^d Barné 6. 20. ^e Sap. 13. 17.

& aux hirondelles, qui ne connoissent la bassesse & l'insensibilité de ces pauvres *images*, les outrageans tous les jours impunément.

Adversaires, je vous prie, ne dites point que j'ai tort d'appliquer à vos *images* ce que l'Écriture a reproché à d'autres. Je sai & reconnois volontiers qu'il y a une très-grande différence entre les personnes à qui elles sont consacrées; Mais quant aux *images* mêmes, vous ne pouvez nier qu'elles ne soient semblables; de sorte que l'Écriture ayant blâmé les hommes de ces siècles-là d'avoir choisi pour objets de leur devotion des *statues* & *effigies* sujettes à tels accidens, je ne voi pas que vous puissiez vous garantir des mêmes reproches, vous qui honorez & servez des choses qui sont d'une même nature; Mais outre l'autorité de la Loi & des Écritures de Dieu, outre la lumière du sens & de la raison, l'Exemple des premiers Chrétiens les devoit encote détourner de cet abus, & c'est la *troisième & dernière Partie* que j'ai promis de vous montrer en cette action.

Je dis donc, que dans les premiers siècles de l'Eglise les Chrétiens n'avoient point d'*images* auxquelles ils rendissent aucun honneur

neur de Religion, & mêmes qu'ils n'en avoient point du-tout dans leurs Temples. Cela se voit *premièrement* de ce que les *Juifs* ne leur reprochent jamais le service des *images*, comme il paroît par les Disputes des anciens *Pères* avec eux, au-lieu que maintenant, & depuis huit ou neuf cent ans que cette erreur a eu vogue entre les *Chrétiens*, ils leur font toujours cette objection, & crient que c'est l'un des plus grands scandales qu'ils trouvent en la Religion *Chrétienne*.

Que si les *Chrétiens* en eussent eu en ces premiers siècles, comment & de quel front eussent pû les Docteurs de l'Eglise se moquer, comme ils font à toute heure, du service que les *Payens* rendoient aux *images* de leurs Dieux? Comment les *Payens*, pour repousser le reproche qu'ils leur en faisoient, ne se fussent-ils prevalus de leur exemple, eux qui savent bien leur alleguer en cette cause la créance que nous avons de l'*image* de Dieu en l'homme, comme nous le lisons en * *Origene*?

Mais qu'est-il besoin de conjectures, puisque toutes les Apologies du *Christianisme* composées dans les premiers siècles rapor-

* *Arnob. l. 6. Mirac. in Oſav. Laſt. l. 2. c. 2.*

rapportent ^a que l'une des plus grandes & des plus ordinaires plaintes des *Payens* contre l'Eglise, c'étoit qu'elle n'avoit point d'*images*, non plus que les *Scythes*, disoient-ils, & les *Nomades* & les autres Nations les plus sauvages de l'Univers, à quoi ces bons *Pères* ne répondent autre chose, sinon que c'est la Loi de leur Souverain, & non la barbarie de leurs mœurs, qui les empêche d'en avoir, qu'au-reste ils n'ont pas besoin de *statuës* & d'*effgies* materielles, qu'ils en ont de spirituelles, faites, formées & érigées en leurs cœurs; non par la main d'un vil & mechanicque ouvrier, mais par la Parole, l'*Image* de Dieu invisible.

Mais c'est assez raisonné. Que les *Pères* nous témoignent eux-mêmes, par leurs propres paroles, quelle étoit la créance & la pratique de l'Eglise de leur tems, le ^b *Concile d'Eliberi* tenu en *Espagne* l'an du Seigneur 315. dix ans avant le premier de *Nicée*. Il nous a semblé bon, disent-ils, qu'il ne doit point y avoir de peintures dans les Eglises, de peur que ce qui est servi ou adoré ne soit représenté sur les parois. *S. Epiphane Archevêque de Chipre* vivant environ l'an du Seigneur 374. raconte dans une Epître traduite de
Grec

^a *Origen. contra Cels. l. 7. & l. 8.* ^b *Can. 36.*

Grec en Latin par S. Hierôme, qu'étant entré dans une certaine Eglise, & y ayant vû l'image comme de Christ ou d'un Saint, peinte en un voile qui pendoit au dessus de la porte, il prit le voile & le déchira, parce (dit-il) que c'est une chose contraire à l'autorité des Ecritures, de pendre l'image d'un homme dans une Eglise.

Que diroit ce Saint homme, s'il étoit aujourd'hui au monde ? Comment reconoitroit-il l'Eglise de Christ entre nos *Adversaires*, y voyant si indignement fouler aux piez l'autorité des Ecritures ? De quelle indignation ne seroit-il pas saisi, y voyant, non attacher sur les portes, mais ériger sur les Autels, adorer & servir dans les plus augustes lieux de l'Eglise, une infinité d'images d'hommes & de femmes, lui qui n'en pût souffrir une seule dans le village d'*Anablate* ? Cette pureté dura près de quatre cent ans dans l'Eglise. Mais peu à peu les images y furent introduites, premièrement en qualité d'ornemens & de parures, ou pour le plus d'instructions & d'enseignemens pour les ignorans ; Et le sixième siècle se passa tout entier, sans que la corruption eût fait davantage de progrès ; car un *Serenus* Evêque de *Mar-*
seille

seille ayant fait rompre les *images* de son Diocèse, parce qu'il voyoit que le peuple commençoit à les honorer, *Gregoire I.* Evêque de Rome lui écrivant sur ce sujet, blâme à la vérité son action, mais approuve son opinion, qu'il ne faut déferer aux *images* aucun service religieux, qu'on les retienne, pour l'embellissement des *Temples*, pour l'instruction des *Idiots* & pour la mémoire des *Saints* seulement, & non pour leur rendre aucune veneration.

Depuis, l'abus gagnant avec le tems les *Catoliques d'Orient*, imitèrent le zèle de *Serenus*, ordonnant dans un *Concile de 338.* Evêques tenu à *Constantinople* l'an du Seigneur 754. que l'on ôteroit les *images* des *Eglises*, & à ce sujet leurs ennemis les nommèrent *Iconoclastes*, c'est-à-dire, *briseurs d'images*. Mais les *Catholiques d'Occident* suivirent l'Expedient de *Gregoire*, permettant l'usage des *images*, pour l'instruction du peuple & pour la mémoire des saints, & défendans très-expressément leur veneration & service, dans un *Concile Général* assemblé par *Charle-magne* à *Francfort* sur le *Mein* l'an du Seigneur 794. où fut expressément condamné le *Second Concile de Nicée* tenu sept ans auparavant, en faveur des *images*,

ges, celui-là-même que nos *Adversaires* content aujourd'hui pour le VIII. *Concile Universel*.

Le *Pape Adrien* & ses successeurs ne manquèrent pas de prendre l'erreur en leur protection, & après la mort de *Charles* ils avancèrent avec plus d'affection qu'auparavant, le service des *images*. Dieu fit la grace aux *Prelats* de France de résister long-tems à l'abus, comme il paroît par les *Ecrits* de *Jonas* Evêque d'*Orleans*, d'*Hincmar*, d'*Agobard* Evêque de *Lyon*, & de plusieurs autres qui retirèrent constamment la Doctrine du *Concile de Francfort*, ce qui a donné occasion à un *Jésuite* de ce tems de l'appeller l'*herésie des François*, la passion de l'erreur lui ayant fait oublier le respect de sa Patrie & de ses Ancêtres.

Mais enfin la puissance exorbitante que les *Papes* usurpèrent dans l'Eglise établit l'abus en *Occident*, & pour le combler, non contents de servir les *images des Saints*, ils introduisirent aussi celles de la *Sainte & Glorieuse Trinité*, osans par une hardiesse sans raison, sans exemple & sans autorité quelle qu'elle soit, peindre & figurer ce que les *Anges* mêmes ne peuvent concevoir ni comprendre; attentat inouï en tous les autres

tres siècles & climats de l'Eglise universelle, détesté par ceux-là-mêmes qui avoient le plus passionnément servi les images, & mêmes par un ^a *Damascene*, par un *Germain* & un *Nicephore* tous deux Patriarches de *Constantinople*, qui prononcent expressement, ^b que c'est une extrême fureur & impiété (ce sont leurs mots) de figurer la Divinité.

C'est le point où est l'abus des images en l'Eglise Romaine, si énorme, que quand il n'y en eût eu aucun autre, il nous obligerait à quitter sa *Communion*, pour ne participer pas à ses pechez & à ses peines; car quel fard sauroit-on trouver pour colorer une erreur qui détruit un des articles de la Loi de Dieu, qui choque l'autorité de l'Ecriture, la créance de l'Eglise ancienne, le sens & la raison des hommes?

Ils alléguent que les *Juifs* adorèrent bien l'Arche autrefois, & *Jacob* le bâton de son fils *Joseph*; Mais c'est une corruption de leur Version Latine; la Sainte Ecriture commande aux *Juifs* dans le Ps. 99. d'adorer, ^c non le marchepié du Seigneur, c'est-à-dire, son Arche, mais bien devant le marchepié de ses piez, en la même manière qu'elle

^a *Damascen. Orthod. fd. l. 4. c. 16. Nicephor. l. 18. c. 32. German. b Euseb. Panopl. p. 2. c. 20. c Ps. 99. 5. 9.*

qu'elle dit, quatre versets au dessous, *Prosternez-vous en la montagne de sa Sainteté*; Et en l'Épître aux *Hebreux* elle raporte * que Jacob *adora*, non le bout de son bâton, mais *sur le bout de son bâton*, s'y appuyant, à cause de son extrême foiblesse. Ce qu'ils ont toujours en la bouche, que les *images* des personnes que l'on honore doivent être elles-mêmes honorées, est vrai, de celles qui sont approuvées ou permises par les Loix; Mais les Officiers du Roi cizérent tous les jours la fausse monnoye, & la jettent au feu, bien qu'elle porte l'*image* Roiale, & ils offenseroient sa Majesté, s'ils en usoient autrement, bien loin de l'outrager, en agissant ainsi. Depuis que le Seigneur a décrié, condamné & anathématisé les *images* & peintures auxquelles on veut rendre quelque service religieux, il est clair que c'est outrager sa Majesté, non de les mépriser comme nous faisons, mais de les honorer, comme le pratiquent nos *Adversaires*.

Voilà tout ce qu'ils ont de plus apparentes raisons; si au moins des *Paralogismes* si grossiers peuvent être appellez raisons; Or des choses ci-dessus déduites il paroît clair

Tam. II.

N

* *Hebr.* 11. 21.

rement que ç'a été prudence à nos Pères de bannir de nos assemblées, non le service des *images seulement*, mais les *images mêmes*; On leur oppofoit les *Cherubins* de l'ancien Propitiatoire, & les *Bœufs* du Cuvier du Temple, & quelques autres *figures* qui y furent gravées pour son embelliffement. Mais outre que *Moïse & Salomon*, comme étans *Prophètes*, ne firent point ces choses, fans un particulier commandement du Seigneur, ainfi que l'écriture le témoigne expreffément du premier; Outre cela, dis-je, je répons que ces exemples prouvent bien, qu'il est permis quelquefois de fe servir de quelques figures, pour l'ornement d'un lieu facré, ce que nous accordons, mais non qu'il foit toujours expédient de le faire, qui est ce que nous confefions; Ils montrent que ce n'est pas toujours un crime d'en user ainfi, mais ne prouvent pas que ce ne foit jamais prudence d'en user autrement. Certes, quand une chose qui n'est pas nécessaire est dangereufe, il vaut mieux s'en pafter, puis qu'on le peut fans danger, que de la retenir, puis qu'on ne le peut fans hazard. Or qu'il y ait du péril à propofer des *images* au peuple dans les lieux sacrez, * *S. Aug-*

gustin.

* *August. in Ps. 115.*

Sur la SECTION XXIII. 195

Justin a remarqué, il y a long-tems, qu'elles inspirent dans les cœurs des infirmes, une secrète efficace d'erreur, ce qu'elles ont une bouche, des yeux, des narines, des mains & des piez, ayant plus de force pour courber un miserable esprit, que leur insensibilité n'en a pour le redresser.

Et l'expérience des siècles suivans a tellement justifié cette observation, que quelques-uns de nos *Adversaires*-mêmes, comme un *Lilius Sirald*, & *Polydore Virgile* entre les autres, en font des plaintes. ^a *Gerfon* Chancelier de l'Université de Paris faisoit cette proposition; il y a plus de 200. ans, *Jugez* (disoit-il) si cette variété si grande d'images & de peintures est à propos en l'Eglise, & si quelquefois elles ne plongent pas plusieurs simples dans l'Idolatrie? Et un bon Evêque Espagnol nommé ^b *Peresius* faisoit la même plainte, & souhaitoit la même Réformation, il n'y a pas fort long-tems.

Quant à l'ornement que les peintures pourroient apporter aux lieux sacrez, il nous est aisé de nous en passer, pourvû que les vraies parûres des Assemblées Chrétiennes brillent au milieu de nous, la devotion, le

N 2

^a *Gerf* par. 1. *Declar. Defect. vir Eccles. fol. 433*

^b *Peres. de Trident. p. 3. de Imagin.*

Zèle, l'attention, la modestie & les autres vertus convenables à nôtre profession. Jamais les Eglises des Chrétiens ne furent mieux ornées, que lors qu'elles n'avoient aucuns ornemens, s'assemblans en des maisons particulières & en des lieux souterrains; Et quant à l'instruction que le peuple peut tirer des *images*, outre qu'elles enseignent le mensonge, plutôt que la vérité, selon le dire du * *Prophète*, quand mêmes elles donneroient autant d'instruction que l'on prétend, il seroit toujourns constant que nous n'en aurions pas grand besoin, puisque la Parole du Seigneur le vrai Docteur de l'ame fidèle, retentit continuellement en nos Assemblées. Humilions-nous devant lui pour le remercier de ce qu'après des ténèbres si épaisses, il nous a appellez à une si merveilleuse lumière. *Amen.*

* *Abacus 2. 18.*

SERMON